



Formation SSIAP 3

Service de sécurité incendie Assistance à personnes



La formation SSIAP 3 concerne toute personne souhaitant devenir un Chef de Service de Sécurité Incendie au sein d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).



Objectifs de la formation :

Acquérir les connaissances nécessaires pour diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un IGH ou un ERP



Programme de la formation :

1. LE FEU ET SES CONSEQUENCES – 12H
2. LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS – 65H
3. LA REGLEMENTATION INCENDIE – 70H
4. GESTION DES RISQUES – 23H
5. CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT – 6H
6. CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ – 6H
7. LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE – 26H
8. LE BUDGET DU SERVICE SECURITE – 8H



Méthodes et moyens pédagogiques :

- Théorie : exposés – débats avec support audiovisuel
- Pratique : travaux pratiques et mises en situation



Compétences :

- Conseiller le chef d'établissement
- Définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours
- Gérer le budget du service

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V)



Prérequis :

Respect des dispositions de l'article 6 et 1 de l'arrêté du 02 mai 2005

Diplôme de niveau IV minimum (ou V.A.E.) – ou certificat de qualification SSIAP 2 en cours de validité

Trois ans d'expérience dans la fonction de SSIAP 2

AFPS ou PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité.



Durée : 216h hors examen



Effectif :

10 stagiaires maximum par session



Validation :

Epreuve écrites (QCM et rédaction d'une notice technique de sécurité)

Epreuve orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service)

L'examen se déroule devant un jury présidé par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.



- Inter entreprise : 5800€ par stagiaire

Financement :

OPCO, CPF, pôle emploi, direct

Schneider Prévention Guyane

3, rue Jules Séraphin 97310 KOUROU

www.schneider-prevention.fr
contact@schneider-prevention.fr

05 94 32 37 13

Schneider Prévention Guyane

Siège social : 4, rue Blaise Cendrars 97310 Kourou

OF : 3, rue Jules Séraphin 97310 Kourou

Tél. : 05 94 32 37 13 / *mail :* contact@schneider-prevention.fr

EUURL au capital social de 1000€ / SIRET : 888 983 830 00017

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 03 97 326 32 97 auprès du préfet de la région Guyane